



# Comment comprendre un jugement exécutoire?

Par **GHARSALLAOUI Mustapha**, le 17/12/2016 à 12:46

comment comprendre une décision exécutoire?

Bonjour Maître,

je m'adresse à vous suite à une décision judiciaire qui me paraît un peu trop injuste, à fin de me donner votre avis juridique:

le jugement est en référé concernant l'autorité parentale exclusive.

le juge a marqué que:

- Rappelons que la présente décision est exécutoire à titre provisoire.
- Disons qu'il appartiendra à la partie la plus diligente ( mon ex-femme) de faire signifier par huissier de justice cette décision à l'autre partie afin qu'elle soit exécutoire, conformément aux dispositions de l'article 503 du code de Procédure Civile. ( c'est la dernière phrase dite par le juge).

Vu que cette décision n'a été pas signifiée par un huissier de justice; est-ce qu'elle est considérée exécutoire ou non?

est-ce que le fait que cette décision qui a été prise en référé peut être automatiquement exécutoire ou non? et si elle est exécutoire sans être notifiée à moi, pourquoi le juge a écrit sa dernière phrase?

En vous informant que cette décision a été prise par le JAF 1<sup>ère</sup> instance, et que j'ai fait appel sans recevoir la notification; est-ce qu'elle est exécutoire ou non?

Merci d'avance.